

œuvre de programmes de ce genre, on atteindra le vrai bilinguisme.

Il n'y a aucune urgence, de fait, au sujet de la question de savoir si les chèques sont imprimés dans les deux langues ou non. C'est, comme on l'a dit, l'application du principe de la monnaie bilingue. C'est aussi une application du principe exposé à l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, où est établi le droit d'utiliser les deux langues au Parlement et devant nos tribunaux. Je m'adresse à ceux qui désirent aller plus loin et leur demande de tenir compte des vues de ceux qui n'ont peut-être pas accepté entièrement leurs opinions; je les prie de continuer à profiter des occasions qui leur sont offertes dans les débats publics.

Je crois que, dans le passé, la politicailleterie a causé des torts qui ont nui à l'acceptation du bilinguisme. Les nationalistes radicaux ou les racistes de chaque côté ont tenté de soulever les gens contre leurs adversaires en prétextant le progrès de leur influence. Tout le long de notre histoire ils ont, à mon sens, rendu un bien mauvais service à notre pays en continuant de tenter de faire adopter leurs préjugés par l'ensemble de la population.

Je me rappelle avoir étudié ce problème durant la guerre avec mes collègues du Québec. Nous avons étudié très franchement les différends qui ont surgi dans le passé entre les Canadiens de langue anglaise et ceux de langue française. Je suis né au Nouveau-Brunswick où j'ai beaucoup côtoyé les Acadiens de langue française. Nous nous sommes toujours très bien entendus. Une observation très vraie a émané de la discussion, en ce qui concerne la province de Québec, et je crois qu'elle s'applique également aux autres parties du Canada, savoir que si l'on avait laissé les gens suivre leur propre sagesse et leurs propres vœux, il n'y aurait eu aucun ennui.

Bien des préjugés et des difficultés se sont manifestés parce que les politiciens exploitent ces préjugés dans leur propre intérêt. C'est l'héritage qui nous est transmis et qui, je crois, est l'une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas pu progresser dans la mesure ou d'honorables vis-à-vis l'aurait peut-être souhaité. Leur enthousiasme ne devrait pas se refroidir parce qu'au cours de l'histoire, les grandes victoires n'ont pas été remportées en faisant preuve d'impatience ni en obligeant imprudemment les autres à adopter ses idées. C'est plutôt par un effort d'éducation et par la tolérance qu'elles ont été gagnées, et, dans le présent cas, par la manifestation que le vrai bilinguisme est une affaire de collaboration étroite de la part de chacun dans le pays.

Il faut aussi songer que, chaque année, arrivent dans notre pays des gens d'origines diverses et qu'ils devront bénéficier de la

même collaboration si nous voulons créer une culture canadienne neuve, authentique, et qui s'inspire en partie de la culture et de la philosophie de ces différentes races. Si le Canada doit devenir vraiment une grande nation, et je sais qu'il le deviendra, ce ne peut être que par une compréhension et une tolérance réciproques des groupes qui forment le pays. Nous ne pouvons édifier un pays en imposant nos vues à d'autres groupements. Nous devons faire des concessions. Il nous faut avoir la volonté d'édifier un Canada nouveau sur une culture commune et des idéaux communs. Nous ne pouvons progresser qu'en étant unis, non désunis. Voilà pourquoi j'exhorte les enthousiastes à ne pas faire montre de trop d'impatience, ce qui ne pourrait que nuire à leur cause.

M. Dupuis: Vous avez coulé le bill, il est six heures.

M. Morion: Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Il s'agit d'examiner ce projet à la lumière de la raison; et les honorables députés devraient maîtriser leur impatience!

M. l'Orateur: Comme il est six heures, la Chambre va reprendre le travail qu'a interrompu l'étude des bills d'initiative parlementaire et d'intérêt privé.

LES FINANCES

MESURE TENDANT À L'INSTITUTION D'UNE GARANTIE DES PRÊTS À LA PETITE ENTREPRISE

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Flynn, reprend l'examen du bill n° C-40 de l'honorable M. Fleming concernant les prêts aux propriétaires de petites entreprises commerciales pour l'amélioration et la modernisation de l'outillage et des locaux.

M. le président: Vu que la Chambre a maintenu la décision du président au sujet de l'amendement proposé par le député de Kootenay-Ouest, le comité reprend l'examen de l'article 2 du bill n° C-40.

Sur l'article 2—*Définitions*

Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil.

Reprise de la séance

M. le président: A l'ordre.

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, avec le consentement du comité, je demande la permission d'interrompre les délibérations en ce moment afin de permettre la présentation et la première lecture du bill, comme